



Rupture du contrat de travail à l'amiable

Par **audrey**, le **18/05/2010** à **15:19**

Bonjour,

je m'appelle audrey je suis responsable d'exploitation d'un hôtel et j'aimerais savoir ce qu'il faut demander pour une rupture du contrat de travail à l'amiable pour ne rien oublier et quitter l'établissement sans me faire avoir.

(droit au chômage, ancienneté, indemnité)

je vous remercie

Par **julius**, le **18/05/2010** à **18:06**

Bonsoir,

Google est mon ami:

[La rupture conventionnelle](#)

Si je n'ai qu'un conseil , vous avez la possibilité de vous faire accompagner d'un représentant du personnel ou si il n'existe pas par un conseiller du salarié dont la liste est disponible en mairie ou dans les DDTEFP.

USEZ DE CE DROIT !

Bonne lecture.